Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012606-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 1
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; GAUDU Fabienne ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-01-26-06 : Commande publique – Réhabilitation du Restaurant du centre – Lot 2 Gros œuvre – VRD/enduits Entreprise FL Construction CRD – Avenant n°1

Monsieur Le Maire rappelle, que par délibération en date du 25 novembre 2024, le Conseil municipal a attribué le lot n°2 « Gros œuvre – VRD/Enduits » du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un restaurant et d'un logement à l'entreprise FL CONSTRUCTION - CRD pour un montant de 269 000 € HT soit 251 600,59 € HT pour la partie restaurant et 17 399,41 € HT pour la partie logement.
Suite au changement de la pompe à chaleur les percements dans les 2 dalles des locaux techniques ont nécessité des modifications c'est pourquoi l'entreprise FL CONSTRUCTION - CRD propose un avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 1 652,59 € HT soit 1 983,11 € TTC pour la partie restaurant.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 13 voix et 3 abstentions (MAGDELAIN Emmanuel – MORIN Marie-Noëlle – FROSTIN Gwenaëlle) :

- De VALIDER l'avenant n°1 en plus-value proposé par l'entreprise FL CONSTRUCTION - CRD d'un montant de 1 652,59 € HT soit 1 983,11 € TTC pour la partie restaurant
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document afférant à cette affaire

La dépense sera réglée à l'opération 148 du budget

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 27 janvier 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor